



OFFRE D'EMPLOIS

Les différents emplois suivants, au sein de la municipalité pour la saison estivale 2022, sont présentement définis.

Pour poser sa candidature, **Veillez joindre votre curriculum vitae et remplir le formulaire « Demande d'emploi ».**

Suite à la réception des candidatures, celles-ci seront analysées et les candidats pourront être appelés à participer au processus de sélection d'un ou plusieurs des postes identifiés. Les préférences des candidats seront prises en considération. Toutefois, la municipalité se réserve le droit d'appeler les candidatures en fonction des besoins et du profil des candidats.

Toute personne appelée à participer au processus de sélection sera informée de la situation et pourra toujours refuser de participer à toute entrevue.

Nous invitons par conséquent toute personne désirant obtenir un emploi estival en 2022 à transmettre sa candidature de la manière décrite ci-dessus, **au plus tard le 22 mars 2022 en mentionnant le titre du poste désiré** à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Gédéon
208, rue De Quen
Saint-Gédéon (Québec) G0W 2P0 ou par courriel : mairie@ville.st-gedeon.qc.ca

JOURNALIER

Principales tâches et responsabilités

Sous l'autorité du chef d'équipe des travaux publics, l'employé(e) aura pour principales tâches de :

- Effectuer divers travaux d'installation, d'entretien et de réparation des voies publiques.
- Effectuer divers travaux d'installation, d'entretien et de réparation des systèmes d'aqueduc et d'égout.
- Effectuer divers travaux d'installation, d'entretien et de réparation dans les parcs, terrains de jeux, espaces verts et bâtiments de la municipalité.
- Conduire le véhicule qui lui sera assigné.
- Voir au bon entretien de l'outillage pour son travail.
- Assurer la sécurité des employés et du public sur divers chantiers en agissant comme signaleur.
- Effectuer toutes autres tâches connexes demandées.

Exigences et qualifications requises

- Posséder un diplôme d'études secondaires ou équivalent.
- Toute formation ou expérience dans un travail manuel apparenté aux tâches à réaliser sera considérée.
- Posséder un permis de conduire de classe 3.
- Avoir des bonnes capacités physiques nécessaires pour effectuer des tâches manuelles.
- Posséder les qualités et aptitudes suivantes : ponctualité, honnêteté, minutie, esprit d'équipe et bonne capacité d'apprentissage.

Salaire et conditions d'emploi

Il s'agit d'un poste saisonnier dans la catégorie des employés temporaires de la convention collective en vigueur.

Le salaire est fixé selon la convention collective.

L'horaire de travail est de 40 heures par semaine réparties du lundi au vendredi d'une durée d'environ 5 à 6 mois.

JARDINIER

Principales tâches et responsabilités

Sous l'autorité de l'horticultrice, l'employé(e) aura pour principales tâches de :

- Entretien des parcs et espaces verts de la municipalité.
- Effectuer la tonte du gazon des terrains municipaux.
- Effectuer les plantations, l'entretien des espaces et aménagements paysagers.
- Voir au bon fonctionnement et à la bonne utilisation de l'outillage mis à sa disposition.
- Effectuer toutes autres tâches connexes demandées.

Exigences et qualifications requises

- Posséder un diplôme d'études secondaires ou équivalent.
- Le fait de détenir une formation reconnue en horticulture ou dans un domaine connexe sera considéré.
- Posséder un permis de conduire.
- Avoir des bonnes capacités physiques nécessaires pour effectuer des tâches manuelles.

- Posséder les qualités et aptitudes suivantes : ponctualité, honnêteté, minutie, autonomie et esprit d'équipe.

Salaire et conditions d'emploi

Il s'agit d'un poste saisonnier dans la catégorie des employés temporaires de la convention collective en vigueur.

Le salaire est fixé selon la convention collective.

L'horaire de travail est de 40 heures par semaine réparties du lundi au vendredi d'une durée d'environ de 5 à 6 mois.

CAMPING MUNICIPAL

Préposés à l'accueil, à l'opération et à l'entretien (4 à 5 postes)

Les tâches consistent à : l'accueil des visiteurs et campeurs, la perception des revenus, la prise des réservations, l'exécution de diverses tâches d'entretien sur le terrain de camping et dans les installations sanitaires, dont notamment l'entretien ménager et les divers services à la clientèle. De plus, la personne peut être appelée à réaliser divers travaux manuels sur le terrain de camping.

Poste variant entre 30 et 40 heures par semaine, selon les besoins pour une durée approximative de 10 à 12 semaines. L'horaire est variable du dimanche au lundi et réparti entre 8 h et 22 h.

SAUVETEUR PLAGES

La municipalité de Saint-Gédéon est à la recherche d'une candidate ou d'un candidat pour le poste de sauveteur plage pour le camping municipal au cours de la saison estivale 2022.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Assurer la surveillance des baigneurs et de la plage municipale.
- Faire respecter les règles en vigueur pour la pratique sécuritaire des activités nautiques.

De plus, en cas de mauvaise température, le sauveteur pourra être appelé à effectuer diverses tâches sur le terrain de camping.

EXIGENCES

Détenir la qualification sauveteur plage et la carte de compétence délivrée par l'autorité concernée.

CONDITIONS DE TRAVAIL

La municipalité offre des conditions de travail très avantageuses pour ce poste au niveau du salaire et des horaires de travail.

Poste variant entre 30 et 35 heures. La durée de l'emploi est d'environ 10 à 12 semaines.

Préposé à la bibliothèque municipale (1 poste)

Les principales tâches sont l'accueil, le service et les transactions de prêts de livres et de biens culturels auprès de la clientèle abonnée, via le système électronique de prêts, en plus d'assurer le classement des livres selon le système établi. Une formation obligatoire est offerte par l'employeur.

Poste de 20 heures par semaine pour une durée de 10 semaines.

Éducateur à l'enfance et/ou éducateur spécialisé - Camp de jour maternelle 4 ans (1 poste)

Les principales tâches de l'éducatrice sont de mettre en application un programme éducatif comportant des activités ayant pour but le développement global des enfants, dont elle a la responsabilité, veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants et accomplit diverses tâches en relation avec ses fonctions.

Le nombre d'heures se situe entre 35 et 40 heures par semaine, selon les besoins pour une durée de 8 à 9 semaines.

Exigences : Formation en technique éducation spécialisée ou technique en éducation à l'enfance en cours ou diplômé.

Une formation obligatoire est offerte par l'employeur.

Éducateur spécialisé - Camp de jour régulier (1 poste)

Les principales tâches de l'éducatrice spécialisée sont d'assurer la gestion du programme d'accompagnement. Évaluer les besoins chez la clientèle. Fournir un support et un suivi dans l'intégration et dans les interventions au camp. Travailler en collaboration avec l'équipe de coordination, d'animation et des parents pour établir des procédures d'intervention. S'assurer un encadrement sécuritaire en tout temps et en tout lieu.

Exigences : Formation en technique éducation spécialisée en cours ou diplômé.

Poste variant entre 35 et 40 heures par semaine selon les besoins, pour une durée de 8 à 9 semaines.

Une formation obligatoire est offerte par l'employeur.

Animateurs de camp de jour (6 postes)

Les principales tâches sont de planifier, organiser et animer une programmation quotidienne d'activités pour des enfants âgés entre 5 et 12 ans (maternelle complétée), assurer la sécurité et le respect des enfants sous sa responsabilité, accompagner et veiller à la sécurité de son groupe d'enfants lors des sorties et voir à appliquer toutes les mesures sanitaires qui pourraient être en vigueur.

Poste variant entre 35 et 40 heures par semaine selon les besoins, pour une durée de 8 à 9 semaines.

Une formation obligatoire est offerte par l'employeur. Le nombre de postes sera établi selon les besoins et le nombre d'inscriptions, aux activités de camp de jour.

MAISON DES JEUNES

Animateurs camp ados jeunes entrepreneurs (2 postes)

Les principales tâches sont d'encadrer, conseiller et former une quinzaine de jeunes âgés entre 12 et 17 ans dans la mise sur pied de la coop et voir à appliquer toutes les mesures sanitaires qui pourraient être en vigueur.

Une formation obligatoire est offerte par l'employeur.

Poste variant entre 35 et 40 heures par semaine selon les besoins, pour une durée d'environ 9 semaines.